




SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que lors de la séance ordinaire tenue le lundi 3 décembre 2018, le Conseil municipal a adopté, en conformité à l'article 148 du Code municipal de la province de Québec, la résolution numéro 2018.12.315 établissant, pour l'année 2019, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade qui se tiendront dans la salle des délibérations du centre communautaire Charles-Henri Lapointe situé au 100, rue de la Fabrique, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, à 19 h aux jours et aux dates indiqués ci-dessous :

- | | | | |
|---------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| - lundi 14 janvier | - lundi 4 février | - lundi 4 mars | - lundi 1er avril |
| - lundi 6 mai | - lundi 3 juin | - mardi 2 juillet | - lundi 5 août |
| - mardi 3 septembre | - lundi 7 octobre | - lundi 4 novembre | - lundi 2 décembre |

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade ce dixième jour du mois de décembre deux mille dix-huit (10 décembre 2018).



Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier